

Votants : 95

Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 mars 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 mars 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 mars 2013

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2012 AVEC L'AREC POITOU-CHARENTES - DEFINITION DES DIAGNOSTICS SECTORIELS ENERGIE ET BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAL, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER à Christian BREMAUD, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Pilar BAUDIN à Pascal DUFORESTEL, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Annie COUTUREAU à Jean-Louis SIMON, Patrick DELAUNAY à Annick DEFAYE, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD à Christiane PINEAU, Anne LABBE à Alain PIVETEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, Aurélien MANSART à Jacques TAPIN, Franck MICHEL à Denis THOMMEROT, Delphine PAGE à Chantal BARRE, Jean-Claude SUREAU à Gérard ZABATTA, Françoise TALBOT à Anita JAGOUX

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jean-Luc CLISSON, Jean-Michel TEXIER, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 MARS 2013

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2012 AVEC L'AREC POITOU- CHARENTES - DEFINITION DES DIAGNOSTICS SECTORIELS ENERGIE ET BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Monsieur **Bernard JOURDAIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

L'AREC Poitou-Charentes ou Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat accompagne la mise en place de politiques de prise en compte de l'environnement en région Poitou-Charentes, par une activité d'observation et d'évaluation dans trois domaines d'actions : Prévention et réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables, Prévention et réduction des émissions de gaz à effet de serre, Prévention et réduction des déchets.

L'AREC Poitou-Charentes mène ses travaux en partenariat avec les porteurs de politiques publiques, les collectivités locales et territoriales, les acteurs socio-économiques et professionnels et les associations de la région. Dans le cadre de son activité d'observatoire régional énergie et gaz à effet de serre (OREGES), mission d'intérêt général et activité à laquelle la CAN est associée en tant que partenaire, l'AREC met à disposition des porteurs de politiques publiques un panel élargi d'outils d'aide à la décision.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), rendu obligatoire par la loi Grenelle II pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, la CAN a souhaité dépasser le strict champ réglementaire et disposer de données territoriales et sectorielles intéressant directement ses champs des compétences. Ces dernières visent à apporter un éclairage « énergie » et « gaz à effet de serre » aux politiques publiques communautaires actuelles et futures, en vue d'identifier les pistes de collaboration possibles avec les acteurs et partenaires du territoire autour des enjeux énergétiques et climatiques.

Les diagnostics, sur la base des données issues de l'OREGES et déclinées à l'échelle du territoire de la CAN, seront fournies à la fin de l'année 2012 et porteront sur les secteurs suivants :

- Etat de lieux du développement des énergies renouvelables par filière (biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, éolien, hydraulique, géothermie) ;
- Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et aide à la définition d'objectifs de réduction du secteur résidentiel ;
- Etude sur la précarité énergétique à l'échelle de la CAN ;
- Diagnostic énergie et gaz à effet de serre du secteur tertiaire public et privé.

Afin de mener à bien ce travail d'analyse des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, la CAN a sollicité l'expertise de l'AREC dans le cadre d'un partenariat, faisant l'objet d'une convention adoptée lors du Conseil de Communauté du 22 octobre dernier, pour un montant de 8 500 euros.

Dans la convention initiale, article 7, la participation financière était répartie en deux versements, le présent avenant modifie cette répartition de la façon suivante :

- le versement d'un acompte de 3 000 € à la signature de la convention,
- le versement du solde de 5 500 € après réception des rendus écrits.

Le montant total de la mission reste inchangé.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 joint,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à le signer ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 95
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Bernard JOURDAIN

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130325-c06-03-2013-DE
Date de télétransmission : 04/04/2013
Date de réception préfecture : 04/04/2013